



## POLITIQUE D'ACCREDITATION SPECIALE

### POUR :

NIVEAU ENTRAÎNEUR-RÉCRÉATION	(E-R)
NIVEAU INTRO À LA COMPÉTITION 1	(IC1Q)
LES DEUX NIVEAUX	(E-R) ET (IC1Q)

Directives à l'intention du postulant qui remplit le formulaire de demande d'accréditation spéciale :

- \* Fournir tous les renseignements et pièces justificatives demandés.
- \* Acheminer votre demande à votre entraîneur-chef régional et assurez-vous d'être enregistré au sein d'une équipe en région (contrat comme entraîneur en chef ou adjoint). Compléter le module respect et sport en ligne <https://hq.respectgroupinc.com>
- \* Joindre à votre demande un chèque de 75 \$ à l'ordre de Hockey Québec pour entraîneur-récréation et Introduction à la compétition 1; 125 \$ pour les deux niveaux.

Les accréditations spéciales se donnent et seront traitées entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 décembre d'une saison.

Les entraîneurs des Ligues provinciales, (Midget Espoir, Midget AAA, LHJAAAQ, LHJMO, Ligue collégiale féminine, Ligue universitaire masculin et féminin, Senior, Ligue nationale de hockey féminin) ne peuvent recevoir d'accréditation spéciale.

- \* Le non respect de ces directives risque de retarder le traitement de votre dossier.

Édition mai 2010

## INTRODUCTION

Vous désirez vous impliquer dans un proche avenir comme entraîneur-chef ou entraîneur-adjoint d'une équipe de Hockey Québec.

Vous savez que Hockey Québec exige une formation pour diriger l'une de ses équipes.

Vous croyez détenir la formation académique *et/ou* l'expérience en hockey équivalente à la formation exigée par Hockey Québec.

Vous aimeriez que Hockey Québec reconnaisse votre formation académique *et/ou* votre expérience en hockey et vous accorde le niveau de certification désiré.

*Et bien, c'est possible !*

Le Comité provincial des entraîneurs s'est doté d'une politique d'accréditation spéciale. Elle permet de traiter toute requête de ce genre et d'accorder, le cas échéant, le niveau de certification demandé.

## CE QUE VOUS DEVEZ D'ABORD SAVOIR!

- \* À Hockey Québec, trois (4) niveaux de certification sont liés à la formation des entraîneurs.

NIVEAUX DE CERTIFICATION	CODES	POUR QUI ?	DURÉE DU STAGE
Entraîneur-récréation	E-R	Entraîneurs Pee-wee à Junior A-B-C	15 heures
Introduction à la compétition 1	IC1Q	Entraîneurs Pee-wee à Junior AA-BB-CC	18 heures
Introduction à la compétition 2	IC2Q	Entraîneurs des équipes du programme de développement du joueur Pee-wee à Junior AA-BB-CC (premier niveau)	30 heures
Haute performance 1	HP1C	Bantam AA (sport-études), Midget Espoir, Midget AAA, Junior AAA, Junior Majeur, Senior, Universitaire, Collégial féminin	55 heures

- \* Hockey Québec accorde des accréditations spéciales seulement pour les niveaux Entraîneur-récréation (E-R) et Introduction à la compétition 1 (IC1Q).
- \* Un entraîneur qui se voit accorder le niveau Entraîneur-récréation (E-R) et/ou Introduction à la compétition 1 (IC1Q) doit obligatoirement être sous contrat avec une équipe sous la juridiction de Hockey Québec.

Les entraîneurs des Ligues provinciales ne peuvent recevoir d'équivalences.

- \* Hockey Québec a des exigences de certification qui tiennent compte de la division d'âge et de la classe de l'équipe que dirige l'entraîneur.



## Simple lettre

Division	Qualification	Qualification
	Entraîneur-chef	Entraîneur-adjoint
Novice	Entraîneur-initiation(EI)	Hockey Québec recommande que tous les entraîneurs-adjoints suivent la même formation que l'entraîneur-chef
Atome	**Entraîneur-récréation (ER)	
Pee-wee	Entraîneur-récréation(ER)	
Bantam	Entraîneur-récréation(ER)	
Midget	Entraîneur-récréation(ER)	
Junior	Entraîneur-récréation(ER)	
Senior	Entraîneur-récréation(ER)	

\*\* L'utilisation du logiciel PIJE est obligatoire pour tous les entraîneurs de la division Atome.

## Double lettre

Division	Qualification	Qualification
	Entraîneur-chef	Entraîneurs-adjoints
Atome	** Entraîneur-récréation (ER)	** Entraîneur-récréation (ER)
Pee-wee	Introduction à la compétition 1(IC1)	Introduction à la compétition 1(IC1)
Bantam	Introduction à la compétition 1(IC1)	Introduction à la compétition 1(IC1)
Midget	Introduction à la compétition 1(IC1)	Introduction à la compétition 1(IC1)
Junior	Introduction à la compétition 1(IC1)	Introduction à la compétition 1(IC1)
Senior	Introduction à la compétition 1(IC1)	Introduction à la compétition 1(IC1)

\*\* L'utilisation du logiciel PIJE est obligatoire pour tous les entraîneurs de la division Atome.

Division	Qualification	Qualification
	Entraîneur-chef	Entraîneurs-adjoints
Midget Espoir	* Haute performance 1(HP1) + compétition-développement	** Haute performance 1(HP1)
Midget AAA	* Haute performance 1(HP1) + Minimum un adjoint avec le HP 1 + compétition -développement.	** Haute performance 1(HP1) pour tous les adjoints derrière le banc Minimum un adjoint avec le HP 1 + compétition - développement.
Junior AAA	Haute performance 1(HP1)	Haute performance 1(HP1)
Junior Majeur	Haute performance 1(HP1)	Haute performance 1(HP1)
Équipe Québec	* Haute performance 1(HP1) + compétition-développement	Haute performance 1(HP1) + compétition-développement

\* L'entraîneur chef devra également compléter le volet compétition-développement donné par Sports-Québec avant le début de sa saison.

\*\* À obtenir au maximum 1 an après son embauche si le cours n'a pas lieu en juillet.

**Note 1 : La formation Haute performance 1 se donne les années impairs**

**Note 2 : Hockey Québec recommande que tous les entraîneurs-adjoints suivent la même formation que l'entraîneur-chef.**



## CANDIDATS ADMISSIBLES

Tous les candidats qui demandent une accréditation spéciale doivent correspondre à l'une des catégories suivantes :

### **1) Détenteur d'un baccalauréat en éducation physique avec option hockey**

Cette catégorie regroupe les détenteurs d'un baccalauréat en éducation physique qui ont réussi le ou les cours de hockey offert(s) par leur département. Y sont également inclus, les détenteurs d'un baccalauréat en kinanthropologie, kinésiologie, sciences de l'activité physique et du sport.

### **2) Étudiant en éducation physique avec option hockey**

Cette catégorie regroupe les étudiants en éducation physique (non diplômés) qui ont suivi et réussi le ou les cours de hockey offert(s) par leur département et qui, de plus, ont réussi les cours relatifs à la pédagogie de l'enseignement. En font également partie, les étudiants en kinanthropologie, kinésiologie, sciences de l'activité physique et du sport.

### **3) Joueur de haute performance, quatre (4) années d'expérience et plus**

Cette catégorie touche les joueurs qui ont signé un contrat et joué durant quatre (4) ans ou plus pour une équipe de hockey de calibre Junior Majeur *et/ou* équivalent *et/ou* supérieur.

### **4) Entraîneur de haute performance, quatre (4) années d'expérience et plus**

Cette catégorie désigne un entraîneur-chef ou adjoint qui a signé un contrat et a dirigé durant quatre (4) ans ou plus une équipe de hockey de calibre Junior Majeur *et/ou* équivalent *et/ou* supérieur.

\* Ces dossiers demeurent exceptionnels et seront analysés, cas par cas, par le Comité provincial des entraîneurs.

### **5) Candidat ayant d'autres formations et expériences pertinentes**

Cette catégorie inclut les candidats ayant une formation académique reliée à l'intervention et possédant un large éventail d'expériences en intervention directe auprès des jeunes, tels que : entraîneurs dans d'autres sports, pédagogue, psychologue, etc.

\* Ces dossiers demeurent exceptionnels et seront analysés, cas par cas, par le Comité provincial des entraîneurs.

## TABLEAU DES ÉQUIVALENCES

	Catégories de candidats	Critères pour compléter la procédure	Certification accordée	
			Niveau entraîneur-récréation (E-R)	Niveau Intro à la compétition 1 (IC1Q)
1	Baccalauréat en éducation physique sans option hockey	Fournir la preuve du Bac complété	OUI	NON
2	Baccalauréat en éducation physique avec option hockey	Fournir le relevé de note + preuve du Bac complété	OUI	OUI
3	Étudiant en éducation physique sans option hockey	Fournir le relevé de notes et avoir 60 crédits de complétés (2 ans)	OUI	NON
4	Étudiant en éducation physique avec option hockey	Fournir le relevé de notes et avoir réussi le cours de hockey	OUI	OUI
5	Joueur de haute performance, quatre (4) années d'expérience et plus	Être enregistré à titre d'entraîneur-chef ou entraîneur-adjoint au sein d'une équipe de Hockey Québec. Être supervisé par l'entraîneur-chef régional ou un membre du CPE et recevoir l'approbation du superviseur suite à la supervision d'un match ou d'un entraînement.	OUI	Conditionnelle à l'approbation suite à une supervision
6	Entraîneur de haute performance, quatre (4) années d'expérience et plus	Être enregistré à titre d'entraîneur-chef ou entraîneur-adjoint au sein d'une équipe de Hockey Québec. Être supervisé par l'entraîneur-chef régional ou un membre du CPE et recevoir l'approbation du superviseur suite à la supervision d'un match ou d'un entraînement.	Oui	Conditionnelle à l'approbation suite à une supervision
7	Candidat ayant d'autres formations et expériences pertinentes	Être enregistré à titre d'entraîneur-chef ou entraîneur-adjoint au sein d'une équipe de Hockey Québec. Être supervisé par l'entraîneur-chef régional ou un membre du CPE et recevoir l'approbation du superviseur suite à la supervision d'un match ou d'un entraînement.	Conditionnelle à l'approbation suite à une supervision	Conditionnelle à l'approbation suite à une supervision

## CHEMINEMENT DE LA DEMANDE

- ← Le postulant achemine sa demande à l'entraîneur-chef régional et complète son module respect et sport.
- ↑ Le tableau des équivalences guide l'analyse de chaque dossier. Dans le cas d'une non admissibilité au niveau régional, l'entraîneur-chef régional avise le postulant et retire la demande.
- En bout de piste, la demande de chaque candidat admissible est acheminée au Comité provincial des entraîneurs.
  - ↓ Le Comité provincial des entraîneurs étudie la demande et fait parvenir sa décision écrite au postulant et à l'entraîneur-chef régional pour les dossiers relevant de sa juridiction.
  - ↓ L'entraîneur-chef régional ou un membre du CPE va faire une supervision d'un entraînement ou d'un match, s'il y a lieu.
- Le Comité provincial des entraîneurs communiquera sa décision au candidat dans un délai maximal d'un mois, à compter de la réception de la demande.

## COÛTS ASSOCIÉS À LA DEMANDE

**Pour toutes les catégories : Des frais de 75\$ sont chargés pour le traitement du dossier ainsi que les outils pédagogiques (livres et DVD) et les frais de livraison. Un montant de 125\$ est chargé lorsque la demande est faite pour les deux niveaux.**

- \* Ce montant est non-remboursable. Un chèque à l'ordre de Hockey Québec doit accompagner la demande d'accréditation spéciale.
- \* En cas d'acceptation et selon la certification accordée.

Coordonnateur des entraîneurs  
Hockey Québec  
7450, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 210,  
Anjou, Montréal (Québec) H1M 3M3

